

PROCES-VERBAL
du Conseil Municipal du jeudi 27 mai 2021

Le Conseil municipal de Courbeveille s'est réuni à la salle des Loisirs le 27 mai 2021, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, maire, sur convocation du 22 mai 2021.

Étaient présents : DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, DELAFOSSE Dominique, JAMIN BOUHOURS Jérôme, TOURTE Alexandra, LECLAIR Céline, POINTEAU Sandra, BANNIER Géraldine, AMBROIS Jean-Noël, GAUVIN Mathias, GASPARD François et DUBOIS Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice (13)

Absents excusés : CHEVALIER Angélique

Absents :

LECLAIR Céline est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de Mr Eric DUFROST de la DDT sur la Sécurisation du Bourg suite au projet de réaménagement du Bourg de Courbeveille par le CAUE.
- Enfants de Courbeveille scolarisés à l'Ecole Privée de Quelaines en 2019-2020.
- Coupure Eclairage Public par Territoire Energie.
- Devis de l'Entreprise PINEAU pour changement d'une chaudière à gaz dans un logement locatif de la Commune.
- Rectificatif de la Délibération pour le Devis de l'Entreprise HAMON concernant les fenêtres du Presbytère.
- Convention avec L'OGEC. - Questions et Informations diverses.

Ouverture de la séance à **20 heures 40.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 22 avril 2021.

Introduction de la réunion

1^{ère} Partie : Rapports soumis à Délibérations

20210501 - Scolarisation d'un élève de Courbeveille dans une école de Quelaines Saint Gault.

Acte reçu en Préfecture le 08/06/2021

Mr le Maire rappelle que dans sa délibération de Juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de ne pas participer aux frais de fonctionnement d'un élève de Courbeveille scolarisée dans une école privée d'une autre commune, (dans ce cas précis Quelaines Saint Gault), alors qu'il en existe déjà une à Courbeveille. Plusieurs titres de recettes ont cependant été émis par la Trésorerie du Pays de Craon concernant cette créance dont une en Mai 2020, ce qui a entraîné l'envoi d'un courrier signé de Mr le Maire en mai 2020, signifiant au Maire de Quelaines la décision du Conseil Municipal de Décembre 2019. Malgré cela un titre de recette de mise en

demeure daté du 27 avril 2021, émis par la Trésorerie est arrivé en Mairie. Après renseignement par le secrétaire de Mairie auprès de la Mairie de Quelaines, et échange avec l'Adjointe au Maire de Quelaines chargée de la Vie Scolaire, Mme de PONT FARCY, il lui a été signifié que la Mairie de Quelaines n'aurait jamais reçu le courrier de septembre 2020 provenant de la Mairie de Courbeville, et que de ce point de vue après contact qu'elle a eue avec la Préfecture, les accords passés précédemment notamment en 2017 et 2018 pour ce même élève avec accord favorable pour participer aux frais de fonctionnement en raison de la situation professionnelle des parents, prévalent. Géraldine BANNIER, Maire de Courbeville en 2017, a alors pris la parole et a expliqué que si une telle décision avait été prise à titre dérogatoire et exceptionnel, c'était que les parents de cet élève tiennent la boulangerie de Quelaines, avec des horaires très atypiques, et qu'il était plus facile pour eux de mettre et de récupérer leur enfant directement à l'école privée de Quelaines.

Après délibération, Par 7 voix pour 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal **VOTE** le versement des contributions financières à la Commune de Quelaines Saint-Gault au titre de la scolarisation d'un élève scolarisé à Quelaines pour un montant de 759,21 € au titre de l'année 2019-2020 et **AUTORISE** Mr le Maire à mandater cette créance et à signer tous les documents s'y afférant.

20210502 - Coupure Eclairage Public par Territoire Energie.

Acte reçu en Préfecture le 08/06/2021

Mr le Maire a rappelle que la Compétence « Eclairage Public » a été confiée et transférée par Délégation de Services Publics par la Communauté de Communes du Pays de Craon, au Concessionnaire « Terre d'Energie en Mayenne ».Ce concessionnaire indique que des modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public dans la commune de Courbeville sont prévues à différentes périodes de l'année et nécessitent pour leurs bonnes mises en œuvre l'accord du Conseil Municipal. Lors des coupures de l'éclairage public pour différentes raisons, notamment des travaux, d'enfouissement de réseaux, le Maire est responsable, en tant qu'investi du Pouvoir de Police sur sa commune, de s'assurer que rien n'entrave la voie publique et biens communaux pour le bon déroulement de ces opérations. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer et d'accepter les modifications et les conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public par le Concessionnaire Terre d'Energie en Mayenne.

Après délibération, par 13 voix pour, et à l'unanimité le Conseil Municipal **VALIDE** les modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public par Terre d'Energie Mayenne, et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

20210503 - Devis de l'Entreprise PINEAU pour changement d'une chaudière à gaz dans un logement locatif de la Commune.

Acte reçu en Préfecture le 08/06/2021

Mr le Maire a rappelé que l'Entreprise PINEAU de CRAON, est intervenue à plusieurs reprises pour des réparations sur la chaudière à gaz individuelle située dans le logement situé au 4 rue de Bretagne au 1er étage. Tout dernièrement le locataire s'est plusieurs fois retrouvé sans eau chaude, problématique pour le locataire qui a des enfants en bas âge. Il est indiqué également par Mr le Maire que la chaudière a plus de 20 ans et au vue des nombreuses réparations effectuées dessus au cours des dernières années, il apparaît de plus en plus nécessaire aux yeux de l'Entreprise PINEAU qu'il vaudrait mieux changer cette chaudière par une neuve. L'Entreprise PINEAU a donc établi un devis pour une chaudière neuve qui est présenté au Conseil Municipal pour accord ou non.

Cependant au cours des échanges, Mr David DANEELS, Adjoint au Maire a pris la parole et est intervenu pour dire qu'il est difficile de prendre une décision car, même s'il s'agit de l'Entreprise PINEAU, un seul Devis est donc présenté au Conseil Municipal, au lieu de 2 voire 3 devis, comme il est coutume de faire pour un Marché Public de moins de 15000 €. Et que deuxièmement, lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour adhérer au GAL SUD, une entité affiliée à la Communauté de Communes du Pays de CRAON et spécialisé dans les diagnostics d'économie d'énergie et sur les moyens de

consommation d'énergie et donc de chauffage qu'il convient désormais de se doter pour énergie propre et économe dans ce type de logement surtout que la futur loi de transition énergétique du gouvernement n'autorisera plus à moyen terme l'installation de chauffage au gaz et au fuel. Au vue de tous ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de valider ou non le devis de l'entreprise PINEAU.

Par 13 voix contre, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **NE VALIDE PAS** le devis de l'Entreprise PINEAU pour un montant de 4955,89 € TTC, et **DEMANDE** d'avoir un autre devis, de se renseigner auprès du GAL SUD pour poser un diagnostic de Performance Energétique sur le bâtiment et d'étudier la possibilité de remplacer la chaudière par un moyen de chauffage plus économe basé sur les nouvelles sources d'énergie telles que le solaire ou autre afin d'obtenir des subventions dans le cadre de la Politique dite de Transition Energétique liée aux énergies renouvelables.

20210504 - Rectificatif de la Délibération pour le Devis de l'Entreprise HAMON concernant les fenêtres du Presbytère.

Acte reçu en Préfecture le 08/06/2021

Mr le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, celui-ci a validé le devis de l'entreprise HAMON, par la Délibération N° : 20210310 pour le montant suivant :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC (TVA à 5 et 20%)
HAMON	11 345,12 €	12 098,80 €

Cependant, il s'avère dans le logement situé au rez-de-chaussée du Presbytère, que les volets roulants ne soient pas indiqués et donc comptabilisés dans le devis de la même façon que pour le 1er étage, et qu'à ce titre, un devis correctif a été demandé à l'entreprise HAMON, devis qui vous est présenté de la façon suivante :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC (TVA à 5 et 20%)
HAMON	12 219,78 €	13 021,57 €

Au vue de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et de valider le devis de l'entreprise HAMON, et d'accepter la rectification de la délibération précédente du Conseil Municipal de 30 mars 2021.

Après délibération, par 13 voix pour et à l'unanimité le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise HAMON pour un montant TTC de 13021,57€ concernant les fenêtres du Presbytère, **ACCEPTE** la Rectification de la Délibération N° 20210310 et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prestataire.

20210505 - Convention avec L'OGEC

Acte reçu en Préfecture le 08/06/2021

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021, les subventions pour l'année 2021 ont été validées. Pour l'OGEC, une somme globale de 33870€ en fonctionnement pour 43 élèves maternels et primaires, a été attribuée. La dernière Convention annuelle signée entre l'OGEC et la mairie est arrivée à échéance le 20 février 2021, et il y a lieu de la renouveler et de la mettre à jour. Pour faciliter son application, le Secrétaire de Mairie explique qu'aucune loi n'interdit de la faire pour plusieurs années, (et pas uniquement que pour un an comme cela était fait jusqu'à présent), et il semble d'usage qu'une telle Convention soit établie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Au vue de tous ces éléments il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, et d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention de Forfait Communal pour une durée de 3 ans jusqu'en 2024, et renouvelable.

Après délibération, Par 13 voix pour et à l'unanimité le Conseil Municipal **AUTORISE** le renouvellement de la Convention Forfaitaire Communale avec l'OGEC pour une période de 3 ans jusqu'en 2024 renouvelable par tacite reconduction.

2ème Partie : Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire.

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville, communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2021.

NEANT

3 ème Partie : Questions et Informations diverses.

Devis de l'Entreprise THIERRY PAYSAGISTE.

Mr le Maire indique que lors du dernier Conseil Municipal du 22 avril 2021, le devis de l'entreprise THIERRY PAYSAGISTE a été retenu. Ce devis concerne à la fois la tonte du terrain de Bicross et des lagunes pour un montant total de 4730 €. La partie facturée par l'entreprise pour les lagunes doit être refacturée par la Commune à la Communauté de Communes, le site des lagunes étant de compétence communautaire via la compétence assainissement. Cependant, une Convention Intercommunale existe avec un forfait dit « Forfait de Temps de Travail de Catégorie C » tarifé à 19,29 € de l'heure pour l'année 2020. Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre l'Agent Communal et l'entreprise.

NOM DE l'Entreprise	Temps facturé	Forfait Communal CCPC pour Mairie		
Mairie (Agent Communal)	108 heures	2083,32€ Agents+678,15€ (Broyage par entreprise SALMON refacturée CCPC) soit 2761,47€		
Entreprise Thierry Paysagiste	14 Passages Lagune Tontes+3 Passages broyeur	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
		2472,00€	494,40€	2966,40€

Le Secrétaire de Mairie précise que la Communauté de Communes ne prendra pas en charge la différence. Soit une différence de 204,93 €. Cependant, il reste 2 inconnues : C'est de savoir ce à quoi équivaut « Un passage » en heure, et de la nécessité d'avoir les 14 passages de tonte par an et donc du nombre de broyage. Cela peut alors diminuer la différence de coût entre les 2 entités. Le coût final devrait donc être presque identique, sans surcoût pour la Commune et prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Craon. Mr David DANEELS, Adjoint, demande également d'avoir si la Communauté de Communes a plafonné un nombre d'heures à l'année à ne pas dépasser. Le Secrétaire de Mairie se renseignera.

- CAUE : Restitution du Projet de Réaménagement du Bourg

Mr David DANEELS, Adjoint au Maire, présente la restitution de l'étude du Réaménagement du Bourg effectué par le CAUE. Les coûts semblent élevés mais ces projets seront étalés sur plusieurs années. Des appels à subvention de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté de Commune seront à faire, et les performances de diagnostic énergétiques de nos bâtiments pourront être réalisés par le GAL SUD auprès duquel nous avons adhérer. Lors des prochaines commissions il conviendra de définir une stratégie de projets et un

calendrier pluriannuel pour avancer et savoir où nous allons, et par quel projet nous commençons.

- Organisation des Elections Départementales et Régionales.

Mr le Maire rappelle que les élections Départementales auront lieu les Dimanches 20 et 27 juin 2021 dans la Salle des Loisirs et non pas dans la Salle du Conseil Municipal pour respecter le protocole sanitaire imposé suite à la pandémie de coronavirus. Il convient de voir l'organisation matérielle et présenteielle de ces élections. Installation des isoairs et bureaux de vote, élaboration d'un flux unique des votants, marquage au sol, gel hydro-alcoolique, et roulement des personnes et conseillers municipaux présents pour la tenue des bureaux durant tout le déroulement des 2 scrutins de 08h00 le matin jusqu'à 18h00 le soir. A cet effet, le Secrétaire de Mairie fait passer une feuille de présence pour que chacun des Conseillers indiquent s'ils seront présents pendant ces scrutins et à quel moment. L'organisation en amont, au niveau matériel et de configuration de la salle des Loisirs, se fera avec l'aide des Agents techniques.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
mardi 15 juin 2021	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi 24 juin 2021	20h30	Salle des Loisirs	Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à **23h45** heures.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

CELINE LECLAIR

Jean-Noël AMBROIS

Nom-Prénom	Fonction	Signature	
AMBROIS Jean-Noël	Maire		
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint		
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint		
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe		
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale		
CHEVALIER Angélique	Conseillère Municipale	Absente excusée	
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal		
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal		
GASPARD François	Conseiller Municipal		
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal		
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal		

LECLAIR Céline	Conseillère Municipale		
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale		
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale		

TABLE CHRONOLOGIQUE

N° Délibération	Objet	Acte reçu en Préfecture le
20210501	Scolarisation d'un élève de Courbeveille dans une école privée de Quelaines	05/06/21
20210502	Coupure Eclairage Public par Territoire Energie Mayenne	05/06/21
20210503	Devis de l'Entreprise PINEAU pour changement d'une chaudière à gaz dans un logement locatif de la Commune.	05/06/21
20210504	Entretien Terrain de Bicross et Lagunes-Rectificatif de la Délibération pour le Devis de l'Entreprise HAMON concernant les fenêtres du Presbytère.	05/06/21
20210505	Convention avec l'OGEC	05/06/21

TABLE THEMATIQUE

Nomenclature	Objet
8.1.1	Scolarisation d'un élève de Courbeveille dans une école privée de Quelaines
1.1 Marchés Publics	Coupure Eclairage Public par Territoire Energie Mayenne.
1.1 Marchés Publics	Devis de l'Entreprise PINEAU pour changement d'une chaudière à gaz dans un logement locatif de la Commune
1.1 Marchés Publics	Entretien Terrain de Bicross et Lagunes
1.1 Marchés Publics	Entretien Terrain de Bicross et Lagunes-Rectificatif de la Délibération pour le Devis de l'Entreprise HAMON concernant les fenêtres du Presbytère.
1.1 Marchés Publics	Terrain de Mr et Mme VALLEE : Devis de l'entreprise DMEAU.
8.1.1	Convention avec l'OGEC

Introduction du Conseil Municipal: Foyer des Jeunes

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé au Foyer de Jeunes de se présenter afin d'expliquer le comment et le pourquoi de la trésorerie de leur association passée dans le rouge alors qu'il y a encore quelques années, celle-ci était positive. Un bilan des 3 dernières années leur était demandé.

Après leurs explications et de nombreuses questions qui leur sont posées, on leur rappelle de faire attention aux dépenses non essentielles pour une bonne gestion de leurs comptes et qu'ils prennent conscience qu'il s'agit d'argent public. Pour renflouer les caisses, on leur rappelle également qu'il serait bien d'organiser des actions et essayer d'attirer d'autres jeunes de Courbeville à venir adhérer et s'investir dans le Foyer. On leur rappelle également que la municipalité continuera à soutenir le Foyer des Jeunes et étudiera leur demande de subvention qui sera mis au vote lors de ce Conseil Municipal.

1ère Partie : Rapports soumis à Délibérations.

20210301 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget communal 2020

Acte reçu en Préfecture le 08/04/2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du budget Communal pour l'exercice 2020, puisqu'étant semblable au compte administratif.

M. Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville, quitte la salle, pendant le vote.
Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de David DANNEELS.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 73 586.02 €

Recettes : 102 267.98 €

Résultat clôture 2019 : - 23 389.40€

Soit un excédent de : 5 292.56 €

Restes à réaliser (dépenses): - 241 623.42 €

Restes à réaliser (recettes) : + 3 810 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 323 930.85 €

Recettes : 423 037.80 €

Résultat de clôture 2019 : 87 284.65 €

Soit un excédent de : 186 391.60 €

20210302 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement du puits 2020

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du budget du Lotissement du Puits pour l'exercice 2020, puisqu'étant semblable au compte administratif.

M. Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville, quitte la salle, pendant le vote.
Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de David DANNEELS.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 7 339.88 €

Recettes : 23 991 €

Résultat clôture 2019 : 122 472.89 €

Soit un excédent de : 139 124.01 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 27 026.58 €

Recettes : 42 413.46 €

Résultat clôture 2019 : - 103 782.56 €

Soit un déficit de : 88 395.68 €

**10
JNA**

20210303 - Affectation des résultats 2020 : Budget Commune

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 146 165.93€

Le reliquat d'excédent, soit 40 225.07 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

En section d'investissement :

L'excédent, soit 5 292.56€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

Le reliquat d'excédent, soit 40 225.07 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

En section d'investissement :

L'excédent, soit 5 292.56€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

20210304 - Affectation des résultats 2020 Budget Lotissement du Puits

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

Le déficit, soit 88 395.68 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

En section d'investissement :

L'excédent, soit 139 124.01€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

Le déficit, soit 88 395.68 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

En section d'investissement :

L'excédent, soit 139 124.01€, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

20210305 - Vote des subventions 2021

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
OGEC	33 870 €		33 870,00 €
A.P.E.L	3 000,00 €		3 000 ,00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE COURBEVEILLE	138,00 €		138,00 €
COMITE DES SPORTS	551,00 €		551,00 €
FOYER DES JEUNES	138,00 €		138,00 €
GENERATION MOUVEMENTS- Club du Château	138,00 €		138,00 €
PECHE LOISIRS	138,00 €		138,00 €
SYND.DEFENSE ENNEMIS. CULTURES	290,00 €	Dont 163,50 € de cotisation POLLENIZ	290,00 €
TENNIS LOISIRS	138,00 €		138,00 €
LA ROUE COURBEVEILLAISE	138,00 €		138,00 €
MUTUELLE COUP DUR	138,00 €		138,00 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021

AVANT GARDE COSSEENNE	248,00 €	24 licenciés	248,00 €
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
CAUE (art 65738)	100 €	Montant cotisation	100 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €		60,00 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat 53	40,00 €	2 apprentis	40,00 €
COMICE AGRICOLE 5 CANTONS de Laval et de St Berthevin	80,00 €		80,00 €

Soit un montant total de 39 250 €

**11
JNA**

20210305RECT - Vote des subventions 2021

Acte reçu en Préfecture le 08/04/2021

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour 2021.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
OGEC	33 870 €		33 870,00 €
A.P.E.L	3 000,00 €		3 000 ,00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE COURBEVEILLE	138,00 €		138,00 €
COMITE DES SPORTS	551,00 €		551,00 €
FOYER DES JEUNES	138,00 €		138,00 €
GENERATION MOUVEMENTS- Club du Château	138,00 €		138,00 €
PECHE LOISIRS	138,00 €		138,00 €

SYND.DEFENSE ENNEMIS. CULTURES	290,00 €	Dont 163,50 € de cotisation POLLENIZ	290,00 €
TENNIS LOISIRS	138,00 €		138,00 €
LA ROUE COURBEVEILLAISE	138,00 €		138,00 €
MUTUELLE COUP DUR	138,00 €		138,00 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
AVANT GARDE COSSEENNE	248,00 €	24 licenciés	248,00 €
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION	OBSERVATION SUR DEMANDE 2021	VOTE 2021
CAUE (art 65738)	100 €	Montant cotisation	100 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €		60,00 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat 53	40,00 €	2 apprentis	40,00 €
COMICE AGRICOLE 5 CANTONS de Laval et de St Berthevin	80,00 €		80,00 €

Soit un montant total de 39 250 €

20210306 - Vote des taux d'imposition 2021

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des bases d'imposition reçu en Mairie dans l'état 1259. Le tableau se présente de la façon suivante :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâtie)	251 500	49.23 %	123 813 €
Taxe foncière (non bâtie)	135 900	41.42 %	56 290 €

Produit attendu : 180 103 €

Il propose d'augmenter de 2% sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Voici le résultat attendu avec 2% d'augmentation :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâtie)	251 500	50.21%	126 290€
Taxe foncière (non bâtie)	135 900	42.25%	57 416€

Produit attendu : 183 706€

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

20210307 - Approbation du Budget Primitif 2021 Commune

Monsieur DANEELS David présente les dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, pour le budget de la commune pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 414 825.80 € pour la section de d'investissement (y compris RAR)
- 460 385.87€ pour la section fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2021 comme suit :

- 414 825.80 € pour la section de d'investissement (y compris RAR)
- 460 385.87€ pour la section fonctionnement

20210308 - Approbation du Budget Lotissement du Puits 2021

Acte reçu en Préfecture le 06/04/2021

Monsieur DANEELS David présente les dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, pour le budget du Lotissement du Puits pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget 2021 du Lotissement du Puits qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 170 921.01€ pour la section de d'investissement
- 121 233.16 € pour la section fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget 2021 du Lotissement du Puits qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 170 921.01€ pour la section de d'investissement
- 121 233.16 € pour la section fonctionnement

12
JNA

20210309 - Affiliation au GAL SUD

Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021

Monsieur DANEELS David présente Le Gal Sud Mayenne. Cette structure regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez, est engagée dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec ses programmes Leader, TEPCV,...politique renforcée très prochainement par l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial et son ambition Territoire à Energie Positive et Bas Carbone. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le Gal mobilise et pilote (TEPCV, CEE, ...), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc

limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et durables ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires.

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier) et les communes.

Sur la période 2021-2023, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.90 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 35 €/hab./an

La commune de COURBEVEILLE souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2021-2023,
- De désigner David DANEELS comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,

D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'acte.

20210310 - Devis fenêtres pour le Presbytère

Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021

Monsieur DANEELS David prend la parole et explique que lors du dernier Conseil Municipal du 25 février 2021, 3 devis pour les changements de fenêtres de l'ancien Presbytère vous ont été présentés comme détaillés selon le tableau ci-dessous.

Nom de L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC (TVA 20%)
BABIN	17643,40 €	20362,68 €
COSSE FENETRES	12451,84	13197,59 €
HAMON	11345,12 €	12098,80 €

A l'unanimité par 11 voix, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise HAMON. Cependant pour obtenir des subventions du point de vue énergétique, il faut que l'économie d'énergie atteigne 35%. Il s'avère alors que nous n'obtiendrons aucune subvention. Au vue de ce nouvel élément il vous appartient de délibérer pour savoir si nous maintenons la proposition de Mr HAMON, et engageons les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le devis de l'entreprise HAMON.
- d'autoriser le maire à signer le devis correspondant

20210311 - Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Pays de CRAON

Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021

Monsieur DANEELS David prend la parole et explique que la compétence « Mobilité » doit être transférée à la Communauté de Communes du Pays de Craon. Cela comprend notamment les Transports sous toutes ces formes, cyclables, moyens de transports intercommunales et autres. Une délibération pour avis favorable ou défavorable doit être prise avant le 31 mars, sachant que si cette compétence n'est pas récupérée de manière favorable par les communes, cette compétence ira à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

20210312 - Installation classée pour la Protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE (Note explicative de synthèse jointe à la convocation).

Acte reçu en Préfecture le 09/04/2021

Monsieur le Maire prend la parole et explique que Selon l'article N ;512-20 du code de l'Environnement et l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être consulté et donné son avis à la Préfecture concernant un projet d'élevage avicole de 72000 volailles sur la commune de MONTJEAN mais avec un épandage envisagé sur des terres situées sur la commune de COURBEVEILLE. Une enquête publique à ce sujet est ouverte du jeudi 25 mars 2021 au mardi 27 avril 2021. Il vous appartient après délibération de donner un avis favorable ou non à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix et une abstention de donner un avis favorable à ce projet.

20210312 - Demande de rajout à l'ordre du jour : Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeveille et Mayenne Fibre.

Acte reçu en Préfecture le 13/04/2021

Monsieur le Maire expose : Le Conseil Départemental s'est engagé à couvrir rapidement la totalité du Département en Fibre Optique. Pour sa maîtrise d'œuvre et son déploiement, il a choisi comme prestataire, « Mayenne Fibre Optique ». Tous les ans une convention doit être signée entre le Département et Mayenne Fibre pour la mise en place dans de nombreuses communes mayennaises dont Courbeveille.

Il appartient donc au Conseil Municipal après délibération **d'accepter** ce projet et de **valider** le prestataire « Mayenne Fibre Optique » choisi par le Conseil Départemental afin qu'il signe une convention avec cette entreprise.

**13
JNA**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter ce projet
- De valider le prestataire « Mayenne Fibre Optique » choisi par le Conseil Départemental
- D'autoriser le Maire à signer tous les papiers afférents à ce dossier

2^{ème} partie de réunion :

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Noël AMBROIS, le Maire de Courbeveille communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 :

NEANT

3^{ème} Partie : Informations et Questions diverses

- ARCHAEB : Restitution de l'étude chiffrée au sujet de la rénovation de l'Eglise.

Mr le Maire et David DANEELS informent le Conseil Municipal qu'une étude a été restituée par le Cabinet d'Architecture ARCHAEB. Le coût de la rénovation est exorbitant atteignant 2,6 M€ hors taxes et 3,6 M€ TTC. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été envoyés à différentes associations œuvrant pour la rénovation du patrimoine, mais sans succès concernant les critères et délais. Il est donc demandé au Conseil Municipal leur avis concernant la suite de ce projet nous vu le coût exorbitant. Le Conseil, après discussion semble valider l'idée d'installer des capteurs de mouvement pour sécuriser le site, car il semblerait que par vent le plafond du chœur de l'église et des arcs boutants bougent. Par contre vu le coût énorme de la rénovation, il est envisager de candidater la commune au « Loto du Patrimoine », et de continuer de garder la cagnotte en ligne.

- Achat de Terrains :

David DANEELS prend la parole et explique que la création future d'une zone artisanale avait été validée lors d'un précédent Conseil Municipal et qu'à ce titre, l'achat d'un terrain à Mme SAGET était envisagé. Le projet avance et un rendez-vous est demandé avec l'expert-Géomètre « KALIGEO » pour le bornage de la parcelle.

- Dispositif « Argent de Poche »

Yannis DAVENEL informe le Conseil Municipal que celui-ci aura lieu pendant l'été du 05 au 30 juillet 2021.

- Label Terre de Jeux 2024

Mr le Maire et David DANEELS informe que **Le label Terre de Jeux 2024** permet à toutes les collectivités territoriales qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de cette énergie unique.

Ils expliquent que **Devenir Terre de Jeux 2024**, c'est : S'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Devenir Terre de Jeux 2024, c'est contribuer à faire des Jeux un projet national.

Ce label peut être une vitrine publicitaire pour la commune car elle peut montrer qu'elle adhère à ce projet sportif national et surtout international à travers différentes actions sportives via les écoles notamment. Le cas échéant, la commune peut obtenir des coups de pouce financiers.

- Points CAUE :

Mr le Maire et David DANEELS informent le conseil sur les différentes réunions qu'ils ont eues avec le CAUE. Celui-ci a restitué une ébauche de ses travaux concernant l'aménagement du Bourg, la rénovation de l'ancienne école et les vestiaires du foot. Les différentes propositions sont présentées au Conseil Municipal. Ils portent l'accent sur la sécurisation lors de l'aménagement du Bourg ainsi que de l'amélioration et la fluidité de la circulation. Dans l'ancienne école, sa rénovation pourrait permettre la création et l'installation d'une Maison d'Aide Maternelle (MAM), ainsi que de logements.

- MAM (Maison d'Aide Maternelle)

Yannis DAVENEL, 1er Adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré la Direction de l'école. Il s'agissait d'évoquer le futur de l'école en nombre d'élèves, notamment en baisse, et surtout de savoir pourquoi des parents préféreraient mettre leurs enfants dans des écoles des communes avoisinantes plutôt qu'à Courbeville. Il ressort que c'est le manque de mode de garde pour les parents concernés, sur la commune, permettant de déposer les enfants de bonheur avant d'aller au travail et de les récupérer après leur travail. Le projet de la création d'une Maison d'Aide Maternelle s'est imposée comme un moyen de retenir ces parents, et de les décider à inscrire leurs enfants à l'école de Courbeville. Pour cette MAM, une solution provisoire a été trouvée par la Direction de l'école, d'utiliser une salle de classe inoccupée, le temps qu'un local plus spacieux et fonctionnel ne soit trouvé.

- Titularisation d'un agent de la commune

Yannis DAVENEL, informe qu'un agent de la commune devait voir sa stagiairisation prolongée de 6 mois pour parfaire ses connaissances et son autonomie dans ses tâches.

Cependant, lors de la dernière réunion entre Mr le Maire et les Adjoints, ceux-ci ont décidé de le titulariser dès le 1er mai, car cela sécurise sa situation, et la personne qui l'encadre accepte de continuer à le seconder et à le former.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Lundi 12 avril	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi 22 avril	20h00	Salle des loisirs	Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à **23h45** heures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mathias GAUVIN

Jean-Noël AMBROIS

14
JNA

Nom-Prénom	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	Absente excusée
CHEVALIER Angélique	Conseillère Municipale	
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	
GASPARD François	Conseiller Municipal	

GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
LECLAIR Céline	Conseillère Municipale	
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale	
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	

TABLE CHRONOLOGIQUE

N° Délibération	Objet	Acte reçu en Préfecture le
20210301	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget communal 2020	08/04/2021
20210302	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget lotissement du Puits 2020	06/04/2021
20210303	Affectation des résultats 2020 du budget communal	06/04/2021
20210304	Affectation des résultats 2020 du budget lotissement du puits	06/04/2021
20210305	Vote des subventions 2021	06/04/2021
20210305RECT	Vote des subventions 2021	08/04/2021
20210306	Vote des taux d'imposition 2021	09/04/2021
20210307	Approbation du BP 2021 Commune	06/04/2021
20210308	Approbation du BP 2021 Lotissement du Puits	06/04/2021
20210309	Affiliation au GAL SUD	09/04/2021
20210310	Devis fenêtres pour le Presbytère	09/04/2021
20210311	Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du pays de Craon	09/04/2021
20210312	Installation classée pour la protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE	09/04/2021
20210313	Demande de rajout à l'ordre du jour : Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeveille et Mayenne Fibre.	13/04/2021

TABLE THEMATIQUE

Nomenclature	Objet
1.1 Marchés Publics	Devis fenêtres pour le Presbytère
1.4 Autres types de contrats	Autorisation d'implantation d'ouvrage fibre optique entre Courbeveille et Mayenne Fibre.
5.7.6 Intérêt communautaire	Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du pays de Craon
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget communal 2020
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du CA et du Compte de Gestion du budget lotissement du Puits 2020

7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Affectation des résultats 2020 du budget communal
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Affectation des résultats 2020 du budget lotissement du puits
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du BP 2021 Commune
7.1.2 Délibération afférente aux actes budgétaires	Approbation du BP 2021 Lotissement du Puits
7.2.1. Vote des taux des 4 taxes locales	Vote des taux d'imposition 2021
7.5.5. Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé	Vote des subventions 2021
8.5.4 Programmes locaux de l'habitat	Affiliation au GAL SUD
8.8 Environnement	Installation classée pour la protection de l'Environnement : Demande d'autorisation présentée par le GAEC PATIN-DESNOE